

RCS : BAR LE DUC

Code greffe : 5501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BAR LE DUC atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00219

Numéro SIREN : 384 564 225

Nom ou dénomination : BUGNOT 55

Ce dépôt a été enregistré le 09/07/2021 sous le numéro de dépôt B2021/001193

« BUGNOT 55 »
 Société par actions simplifiée
 Capital Social : 300 000 €
 Siège social : Le Moulin
 CHAUVENCY SAINT HUBERT (55600)
 RCS BAR LE DUC B 384 564 225

<p>RAPPORT DU PRESIDENT A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE</p>

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire afin de soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 30 novembre 2020, ainsi que l'affectation des résultats que nous vous proposerons après vous avoir rendu compte de l'activité de notre société au cours de l'exercice écoulé.

Nous avons rédigé le présent rapport, afin de vous donner une meilleure connaissance de la vie de notre société au cours du dernier exercice.

La société « PricewaterhouseCoopers PME Commissaire aux Comptes » a également établi ses rapports sur l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.

Le présent exercice recouvre la période du 1^{er} décembre 2019 au 30 novembre 2020. Il a duré 12 mois.

I - SITUATION DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE ÉCOULÉ ET EXAMEN DES COMPTES

Nous avons mis à votre disposition et déposé sur le bureau l'ensemble des comptes annuels faisant apparaître les données chiffrées de notre société au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous proposons dans un premier temps d'examiner le compte de résultat qui retrace notre activité au cours de l'exercice écoulé et dans un deuxième temps d'étudier le bilan de notre société au 30 Novembre 2020.

A - LE COMPTE DE RÉSULTAT

Du compte de résultat les éléments importants sont les suivants :

1° - Nous avons réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 8 804 873 € contre 9 548 665 € pour l'exercice précédent. Cela représente une diminution de 7,9 % du chiffre d'affaires hors taxes par rapport à l'exercice précédent

Ce chiffre d'affaires hors taxes est augmenté par une production stockée de 4 132 €, par des subventions d'exploitation pour 6 950 € et d'autres produits pour 155 €, de sorte que le total des produits d'exploitation s'élève à 8 816 110 €.

2° - Le montant total des charges d'exploitation s'élève 8 658 829 € et représente 98,34 % du chiffre d'affaires hors taxes dont 228 267 € de dotations aux amortissements.

Notre Société emploie 48 personnes.

Le montant total des rémunérations s'est élevé à 1 255 808 € et les charges sociales correspondantes à 384 882 €.

3° - Le résultat dégagé met en évidence un bénéfice d'exploitation de 157 282 €. Ce bénéfice est diminué par un résultat financier déficitaire de -34 786 €, de sorte que le résultat courant avant impôt est bénéficiaire de 122 496 € et augmenté par un résultat exceptionnel de 24 924 €.

E. B.

Après paiement de l'impôt sur les sociétés pour 38 870 €, le résultat dégagé présente un bénéfice de 108 550 € pour lequel nous vous proposerons un mode d'affectation après l'étude du bilan.

B - LE BILAN

L'examen du bilan appelle les observations suivantes :

L'ACTIF

- Nos investissements ont porté notamment sur l'acquisition de matériels et outillages industriels.
- Les immobilisations corporelles brutes s'élèvent à la somme globale de 4 366 718 € en fin d'exercice.
- Nos amortissements en fin d'exercice représentent 47,83 % de la valeur brute de l'ensemble de nos immobilisations.

AU PASSIF

Les capitaux propres s'élèvent à la somme de 2 536 035 € et se composent :

- du capital social	300 000 €
- prime de fusion	1 021 534 €
- de la réserve légale.....	30 000 €
- des réserves statutaires contractuelles	
- des réserves réglementées	
- des autres réserves.....	817 347 €
- du compte « Report à Nouveau ».....	
- du résultat de l'exercice pour	108 550 €
- de subventions d'investissement pour	258 604 €

Les dettes s'élèvent à la somme de 4 110 954 € et sont constituées :

Dettes à moins d'un an pour.....	2 811 462€
Dettes à plus d'un an pour	1 299 492 €

Vous trouverez ci-après le tableau des dettes fournisseurs à la clôture par date d'échéance ainsi que le tableau des dettes fournisseurs et comptes rattachés.

	DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES comprenant des factures fournisseurs à échéance à 45 jours au plus	
	N	N-1
TOTAL DETTES Fournisseurs échues	1 376 030	1 927 267
FACTURES Fournisseurs non parvenues	86 092	54 243
TOTAL TTC	1 462 122	1 981 510

II - PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET METHODES D'ÉVALUATION

Il n'y a eu aucune modification dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation retenues.

III - EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

La COVID 19 a affecté l'activité de la société au cours de l'année 2020 qui s'est malgré tout poursuivie. A la date d'arrêté des comptes par le Président des états financiers 2020 de la société, la direction de la société n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

EB.
JB

IV - EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ - PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous devons poursuivre l'orientation donnée à notre activité et essayer d'augmenter notre chiffre d'affaires et diminuer nos charges.

V - ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Néant.

VI - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous ne détenons aucune participation dans d'autres Sociétés et aucune aliénation d'actions pour régularisation des participations réciproques n'a eu lieu.

VII - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous rappelons que nous avons dégagé au 30 Novembre 2020 un bénéfice net de 108 550 € que nous vous proposons d'affecter au compte « autres réserves ».

VIII - DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément à la loi il est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'a été décidée au cours des trois derniers exercices.

IX - CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne comprennent aucune somme correspondant à des charges non déductibles fiscalement (CGI art.39,4).

Il a été réintégré au résultat comptable de l'exercice une somme de 85 672 € au titre de provisions et charges à payer non déductibles et déduit des provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice pour 93 507 €, et il a été appliquée une déduction exceptionnelle (CGI art.39 dec.) pour 763 €, le tout faisant ressortir un résultat fiscal de 138 822 €.

X - PARTICIPATION DES SALARIES

Néant.

XI - MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la société viennent à échéance à l'issue de la présente assemblée générale.

Nous souhaitons désigner de nouveaux commissaires aux comptes, titulaire et suppléant, pour une durée de six exercices, c'est à dire jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2026, à savoir :

Commissaire aux comptes titulaire : La société par actions simplifiée « PwC Entrepreneurs Commissariat aux Comptes » société de commissariat aux comptes, membre de la compagnie régionale de Versailles, dont le siège social est à NEUILLY SUR SEINE (92200) 63, rue de Villiers, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro B 811 599 406, ayant un établissement à CHAUMONT (52000) 2, rue des Abbés Durand.

Commissaire aux comptes suppléant : Monsieur Jean-Baptiste DESCHRYWER, membre de la compagnie régionale de Versailles, né à Senlis (60) le 26 octobre 1970, de nationalité française, exerçant à NEUILLY SUR SEINE (92200) 63, rue de Villiers.

EB.
JB

Nous en avons terminé avec la lecture du présent rapport et nous vous assurons que nous sommes à votre entière disposition pour répondre à l'ensemble des questions que vous voudrez bien nous poser.

Fait à Chauvency Saint Hubert le 10 Mai 2021

Le Président

A handwritten signature consisting of several overlapping, fluid strokes in black ink, positioned below the text 'Le Président'.

« BUGNOT 55 »
Société par actions simplifiée
Capital Social : 300 000 €
Siège social : Le Moulin
CHAUVENCY SAINT HUBERT (55600)
RCS BAR LE DUC B 384 564 225

(PROCÈS VERBAL)
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 31 MAI 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

Le trente et un mai à 14 heures

Les actionnaires de la Société « **BUGNOT 55** », société par actions simplifiée au capital de 300 000 € divisé en 2 500 actions de 120 €, dont le siège social est à CHAUVENCY SAINT HUBERT (55600) Le Moulin, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BAR LE DUC sous le numéro B 384 564 225, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège de la société, sur convocation régulière qui leur en a été faite par le Président à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. - Lecture du rapport de gestion du président sur la situation et l'activité de la société.
2. - Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes.
3. - Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées.
4. - Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2020.
5. - Affectation du résultat.
6. - Quitus à donner au Commissaire aux Comptes.
7. - Quitus à donner au Président.
8. - Changement de commissaires aux comptes titulaire et suppléant.
9. - Questions diverses
10. - Pouvoirs pour l'exécution des formalités.

La société « **HOLDING BORD** », représentée par Monsieur Jérôme BORD, préside l'assemblée en sa qualité de Président.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et constate que, sont présents et valablement représentés :

La SAS HOLDING BORD, propriétaire de	1 642 actions
La SAS HOLDING BUGNOT, propriétaire de	758 actions
La SAS BUGNOT 52, propriétaire de	<u>100 actions</u>
Total égal au nombre d'actions composant le capital social	2 500 actions

Les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du tiers des actions composant le capital social et qu'en conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

Monsieur le Président déclare en outre, que la Société « **PricewaterhouseCoopers PME Commissaire aux Comptes** » qui a été régulièrement convoquée n'assiste pas à cette réunion. Elle est excusée.

59

EB

Monsieur Jérôme BORD dépose ensuite sur le bureau :

- 1°/ Un exemplaire des statuts de la Société,
- 2°/ Copie de la convocation,
- 3°/ Le texte des résolutions proposées,
- 4°/ Le bilan de la Société arrêté au 30 novembre 2020 ainsi que le compte de résultat,
- 5°/ Le rapport de gestion du Président,
- 6°/ Les rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice considéré.

Puis Monsieur le Président précise que tous les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social ou leur ont été adressés dans les délais impartis.

Il prie l'assemblée de prendre acte de ce qu'elle a été régulièrement convoquée et de lui en donner décharge.

Puis il est donné lecture du rapport de gestion du Président, du rapport général du Commissaire aux Comptes et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce. Puis la discussion est déclarée ouverte.

Après échange de vues et d'observations entre les actionnaires et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président, met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Président et du Commissaire aux Comptes approuve ces rapports, les comptes et le bilan de l'exercice clos le 30 novembre 2020 tels qu'ils sont présentés, ainsi que toutes les opérations traduites ou résumées dans lesdits comptes et rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale constate que les résultats de l'exercice clos le 30 Novembre 2020 se sont soldés par un bénéfice de 108 550 € qu'elle décide d'affecter au compte « autres réserves ».

Conformément à la loi, il est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'a été décidée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les opérations prévues aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve en tant que de besoin les opérations de la sorte qui ont été traitées au cours de l'exercice considéré.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

JB
EB.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve au Président pour tous les actes de sa gestion au cours de l'exercice considéré ainsi qu'au Commissaire aux Comptes de la Société pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale désigne en qualité de commissaires aux comptes, titulaire et suppléant, pour une durée de six exercices, c'est à dire jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2026 :

Commissaire aux comptes titulaire : La société par actions simplifiée « PwC Entrepreneurs Commissariat aux Comptes » société de commissariat aux comptes, membre de la compagnie régionale de Versailles, dont le siège social est à NEUILLY SUR SEINE (92200) 63, rue de Villiers, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro B 811 599 406, ayant un établissement à CHAUMONT (52000) 2, rue des Abbés Durand.

Commissaire aux comptes suppléant : Monsieur Jean-Baptiste DESCHRYWER, membre de la compagnie régionale de Versailles, né à Senlis (60) le 26 octobre 1970, de nationalité française, exerçant à NEUILLY SUR SEINE (92200) 63, rue de Villiers.

;

SIXIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale autorise le porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes des présentes à accomplir toutes formalités légales ou administratives dont il pourra être requis.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

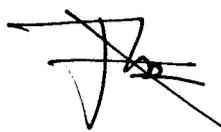
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 H 45.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président pour servir et valoir ce que de droit.

Pour la SAS HOLDING BUGNOT
Monsieur Eric BUGNOT



Pour la SAS HOLDING BORD
Monsieur Jérôme BORD



Pour la société « BUGNOT 52 »
Monsieur Eric BUGNOT, ès qualités



SAS BUGNOT 55

Comptes annuels

Bilan au 30/11/2020

LE MOULIN

55600 CHAUVENCY ST HUBERT

SIRET : 38456422500033

*Pour copie conforme
le président*


IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Si PME innovantes :

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) :

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société	SAS BUGNOT 55		
Adresse du principal établissement	LE MOULIN 55600 CHAUVENCY ST HUBERT		
Adresse du siège social, si différent			
Ancienne adresse en cas de changement			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère			
B - ACTIVITÉ	Si vous avez changé d'activité <input type="checkbox"/> Activités exercées : Construction Machines Agricoles		
C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION			
1 - Résultat fiscal			
Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 ou 31%	0		
Bénéfice imposable au taux de 28%	138 822		
Bénéfice imposable au taux de 15%			
Déficit			
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 - Plus-values			
PV à long terme imposables au taux de 19%	Autres PV imposables au taux de 19%		
PV à long terme imposables au taux de 0%	PV à long terme imposables au taux de 15%		
PV exonérées (art. 238 quinquies)			
3 - Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeune entreprise innovante <input type="checkbox"/>	Autre dispositif <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art.44 octies A <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bassin urbain à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 - Option pour le crédit d'impôt outre-mer		dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>	
D - IMPUTATIONS			
1 - Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à un certificat de crédit d'impôt.			
2 - Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant au cadre VII du formulaire n°2066.			
E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS			
Recettes net. soumises à la contrib. 2,5% <input type="checkbox"/>			
F - ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC			
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt du formulaire pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C-I-1) :			
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire le formulaire n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :			
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt du formulaire n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) : Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :			
G - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
Votre comptabilité est-elle informatisée ?	non <input type="checkbox"/> Si oui, nom du logiciel utilisé :		
CGA <input type="checkbox"/>	Visueur conventionné <input type="checkbox"/> - N° d'agrément du CGA		
Nom et adresse :			
- du Comptable :	Indép. In extenso centre est 79 rue Du Val Barizien 52000 Chaumont		
- du Conseil :			
- du CGA ou du viseur conventionné :			

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N°2065
Exercice clos le 30/11/2020

Néant

H - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1 - Montant global brut des distributions :	- Payées par la société elle-même - Payées par un établissement chargé du service des titres	
2 - Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le(s) bénéficiaire(s) :		
3 - Montant des prêts, avances, acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		
4 - Montant des autres distributions :		
5 - Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		
6 - Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 %		
7 - Montant des revenus répartis		TOTAL (1 + 2 + 3 + 4)

I - RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (associé, associé gérant) :	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :			
				A titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	A titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		A titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes ⑤ et ⑥
①	②	③	④	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements

J - DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)	
Adresses des autres établissements	

K - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations :	- Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés) - Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
Moins-values à long terme imposées à 15 % :	- MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice - MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice - MVLT réalisée au cours de l'exercice - MVLT restant à reporter	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Exercice clos le 30/11/2020

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES	
Nom, prénom et emploi occupé	Adresse complète
1 GONTHIER S resp de production	10 rue des Vignes 55600 MONTMEDY
2 RADEL Thomas resp bureau études	4 Rue Trotte Menu 08120 BEAUMONT en ARGONE
3 PECHEUX Matthieu resp qualité	41 rue du Bourg de Villiers 55700 BEAUFORT EN ARGONNE
4 VAUDOIS A resp Achats	4 rue d'Allamont 55600 MONTMEDY
5 ESSOUNANI EH chef d'équipe	59 route Nationale 08110 BLAGNY
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans le même ordre que ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements	Dépenses et charges afférentes		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature	Montant des indemnités et allocations diverses	Valeur des avantages en nature	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		Aux véhicules et autres biens	Aux immeubles non affectés à l'exploitation	
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	⑨
1 51 656				51 656				51 656
2 40 135				40 135				40 135
3 36 511				36 511				36 511
4 35 688				35 688				35 688
5 34 869				34 869				34 869
6								
7								
8								
9								
10								
** 198 859				198 859				198 859

** TOTAL GÉNÉRAL

B - AUTRES FRAIS	⑩
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	538
Frais de réception, y compris les frais de restaurants et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
TOTAL	538

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE			
Total des dépenses		Bénéfices imposables	
- de l'exercice (TOTAL col. 9 + TOTAL col. 10)	199 397	- de l'exercice	138 822
- de l'exercice précédent	202 691	- de l'exercice précédent	106 652
Le : 12/03/2021	A : CHAUVENCY ST HUBERT		
Signataire : - Titre, nom et prénom	M	JEROME BORD	
- Qualité	Président		

① BILAN - ACTIF

Exercice clos le 30/11/2020

Néant

		Brut ①	Amort. provisions ②	Net30/11/2020 ③	Net 30/11/2019 ④
Capital souscrit non appelé	I AA				
Frais d'établissement	AB		AC		
Frais de développement	CX		CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF	72 556	AG	70 084	2 471
Fonds commercial (1)	AH	1 360	AI	1 360	
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
Terrains	AN	35 161	AO	35 161	35 161
Constructions	AP	3 279 729	AQ	1 263 419	2 016 310
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	867 581	AS	627 991	239 591
Autres immobilisations corporelles	AT	184 246	AU	161 210	23 036
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes (2)	AX		AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence (2)	CS		CT		
Autres participations (2)	CU		CV		
Créances rattachées à des participations (2)	BB		BC		
Autres titres immobilisés (2)	BD		BE		
Prêts (2)	BF		BG		
Autres immobilisations financières (2)	BH		BI		
TOTAL II	BJ	4 440 633	BK	2 124 064	2 316 569
Matières premières, approvisionnements	BL	1 336 076	BM	1 336 076	1 450 528
En cours de production : - de biens	BN	129 449	BO	129 449	146 569
- de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR	537 105	BS	537 105	515 853
Marchandises	BT		BU		
Avances et acomptes sur commandes	BV	26 929	BW	26 929	2 784
Clients et comptes rattachés (3)	BX	1 796 723	BY	27 187	1 769 535
Autres créances (3)	BZ	22 901	CA	22 901	77 528
Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC		
V.M.P. (dont actions propres)	CD		CE		
Disponibilités	CF	483 269	CG	483 269	154 549
Charges constatées d'avance (3)	CH	25 156	CI	25 156	52 204
TOTAL III	CJ	4 357 607	CK	27 187	4 330 420
Frais d'émission d'emprunts à étaler	IV CW				
Primes de remboursement des obligations	V CM				
Ecart de conversion actif	VI CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	CO	8 798 241	IA	2 151 251	6 646 989
(1) Droit au bail		(2) A moins d'1 an	CP	(3) A plus d'1 an	CR
Clause de réserve de propriété :	Immobilisations	Stocks		Créances	

② BILAN - PASSIF avant répartition

Exercice clos le 30/11/2020

Néant

			Net 30/11/2020	Net 30/11/2019
Capital social ou individuel (1)	(dont versé)	300 000	DA	300 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			DB	1 021 534
Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence)	EK	DC	
Réserve légale (3)			DD	30 000
Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
Réserves réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)	B1		DF	
Autres réserves (dont relat. achat oeuvres orig. artistes vivants)	EJ		DG	817 347
Report à nouveau			DH	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			DI	108 550
Subventions d'investissement			DJ	258 604
Provisions réglementées			DK	
		TOTAL I	DL	2 536 035
Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN	
		TOTAL II	DO	
Provisions pour risques			DP	
Provisions pour charges			DQ	
		TOTAL III	DR	
Emprunts obligataires convertibles			DS	
Autres emprunts obligataires			DT	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	2 116 503
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	EI		DV	1 906 112
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	154 530
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 462 122
Dettes fiscales et sociales			DY	377 704
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	5 760
Autres dettes			EA	95
Produits constatés d'avance (4)			EB	
		TOTAL IV	EC	4 110 954
Écarts de conversion passif			V ED	4 378 082
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	EE	6 646 989
				6 830 491

Renvois :

(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
(2) Dont écart de réévaluation libre	ID		
(2) Dont réserve de réévaluation (1976)	IE		
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 811 462	3 008 666
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP	EH		491 156

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 30/11/2020

Néant

	France		Exportations et livr. intracommunautaires		Total		30/11/2019
	FA		FB		FC		
Ventes de marchandises							
Production vendue :	- biens	7 723 614	FE	872 846	FF	8 596 460	9 338 247
	- services	197 904	FH	10 509	FI	208 413	210 417
Chiffre d'affaires net	FJ	7 921 519	FK	883 355	FL	8 804 873	9 548 665
Production stockée					FM	4 132	161 227
Production immobilisée					FN		
Subventions d'exploitation					FO	6 950	26 661
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					FP		36 354
Autres produits (1) (11)					FQ	155	1 493
Total des produits d'exploitation (2) (I)	FR					8 816 110	9 774 400
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS		
Variation de stock (marchandises)					FT		
Achats matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU	3 784 587	4 693 206
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV	114 452	-145 150
Autres achats et charges externes (3)					FW	2 677 908	2 949 870
Impôts, taxes et versements assimilés					FX	185 551	154 259
Salaires et traitements					FY	1 255 808	1 337 209
Charges sociales (10)					FZ	384 882	420 925
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux amortissements					GA	228 267	222 686
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux provisions					GB		
Dotations d'exploitation sur actif circulant : dotations aux provisions					GC		1 682
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Autres charges (12)					GE	27 374	20 346
Total des charges d'exploitations (4) (II)	GF					8 658 829	9 655 033
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	GG					157 282	119 367
Bénéfice attribué ou perte transférée	III				GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré	IV				GI		
Produits financiers de participations (5)					GJ		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2	
Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
Différences positives de change					GN		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)	GP					2	
Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ		
Intérêts et charges assimilées (6)					GR	34 787	38 813
Différences négatives de change					GS		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)	GU					34 787	38 813
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	GV					-34 786	-38 813
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	GW					122 496	80 553

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Exercice clos le 30/11/2020

Néant

		30/11/2020	30/11/2019
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	24 924
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	25 367
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	24 924
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
	4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	24 924
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	IX	
	Impôts sur les bénéfices	X	
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	8 841 036
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	8 732 486
	5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	HN	108 550
(1)	- Produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	- Produits de locations immobilières	HY	
	- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
(3)	- Crédit-bail mobilier	HP	
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	- Charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	- Produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	- Intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6 bis)	- Dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238b du CGI)	HX	
(6 ter)	Dont : - Amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	- Amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	- Transferts de charges	A1	36 354
(10)	- Cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5		
(11)	- Redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	- Redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	27 362
	- Primes et cotisations complémentaires professionnelles : facultatives A6		20 159
	obligatoires A9		
(13)	(dont cotisations facultatives Madelin) A7		
	(dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite) A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	Quote part subvention inscrite au résultat		24 924
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Charges antérieures	Produits antérieurs

⑤ IMMOBILISATIONS

Exercice clos le 30/11/2020

Néant

CADRE A - IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations		
						Réévaluation ou mise en équivalence	Acquisitions, apports et virements	
Immobilisations incorporelles								
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CZ		D8	D9	
Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		KD	73 915	KE	KF	
Immobilisations corporelles								
Terrains				KG	35 161	KH	KI	
Constructions :	- Sur sol propre (dont composants)	L9		KJ	3 241 656	KK	KL	
	- Sur sol d'autrui (dont composants)	M1		KM		KN	KO	
	- Inst. gales., agmt, amgt, constr. (dont composants)	M2		KP	38 074	KQ	KR	
Inst. tech., matériel et outillage industriels (dont composants)		M3		KS	933 986	KT	KU	
	- Inst. gales., agencements, aménagements divers			KV	85 033	KW	KX	
Autres immos. corporelles :	- Matériel de transport			KY	90 066	KZ	LA	
	- Matériel bureau et informatique, mobilier			LB	44 536	LC	LD	
	- Emballages récupérables et divers			LE		LF	LG	
Immobilisations corporelles en cours				LH		LI	LJ	
Avances et acomptes				LK		LL	LM	
TOTAL III				LN	4 468 511	LO	LP	
							57 077	
Immobilisations financières								
Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M	8T	
Autres participations				8U		8V	8W	
Autres titres immobilisés				1P		1R	1S	
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U	1V	
TOTAL IV				LQ		LR	LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	4 542 427	ØH	ØJ	
							57 077	
CADRE B - IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immos à la fin de l'exercice		Réévaluation ou mise en équivalence
				Virement	Cessions ou mise en équivalence			Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles								
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		DØ	D7	
Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LW	73 915 IX	
Immobilisations corporelles								
Terrains				IP		LX	35 161 LY LZ	
Constructions :	- Sur sol propre			IQ		MA	3 241 656 MB MC	
	- Sur sol d'autrui			IR		MD	ME MF	
	- Inst. gales., agencements, amgt, constructions			IS		MG	MH MI	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT	121 182	MJ	MK ML	
	- Inst. gales., agencements, aménagements divers			IU	36 850	MM	MN MO	
Autres immos. corporelles :	- Matériel de transport			IV		MP	MQ MR	
	- Matériel bureau et informatique, mobilier			IW	838	MS	MT MU	
	- Emballages récupérables et divers			IX		MV	MW MX	
Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ	NA NB	
Avances et acomptes				NC		ND	NE NF	
TOTAL III				IY	158 871	NG	NH NI	
							4 366 718	
Immobilisations financières								
Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU	M7 ØW	
Autres participations				1Ø		ØX	ØY ØZ	
Autres titres immobilisés				11		2B	2C 2D	
Prêts et autres immobilisations financières				12		2E	2F 2G	
TOTAL IV				I3		NJ	NK 2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	158 871	ØK	ØL 4 440 633 ØM	

5 bis TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice clos le 30/11/2020

Néant

CADRE A	Déterm. montant écarts		Utilisation marge sup. amortissement			Montant
	Augmentation du montant brut immobilisations ①	Augmentation du montant des amortissements ②	Montant des suppléments d'amortissement ③	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés ④	Montant cumulé à la fin de l'exercice ⑤	Provision spéciale à la fin de l'exercice ⑥
1 - Concessions, brevets et droits similaires						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Installations techniques, matériel et outillage industriels						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
TOTAUX						

CADRE B	
Déficits reportables au 31/12/76 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal	
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice	
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=

⑥ AMORTISSEMENTS

Exercice clos le 30/11/2020

Néant **CADRE A - SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)**

Immobilisations amortissables		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Frais d'établissement et de développement		PE	66 169	PF	5 275	PG		PH	71 444
Autres immobilisations incorporelles		PI		PJ		PK		PL	
Terrains		PM	1 085 617	PN	153 503	PO		PQ	1 239 120
- sur sol propre		PR		PS		PT		PU	
- sur sol d'autrui		PV	21 746	PW	2 553	PX		PY	24 300
Constructions : - installations générales, agencements et aménagements des constructions		PZ	693 106	QA	56 067	QB	121 182	QC	627 991
Installations techniques, matériel et outillage industriels		QD	74 338	QE	4 380	QF	36 850	QG	41 868
Autres immobilisations corporelles : - installations générales, agencements aménagements divers		QH	69 455	QI	5 810	QJ		QK	75 266
- matériel de transport		QL	44 236	QM	679	QN	838	QO	44 077
- matériel de bureau et informatique, mobilier		QP		QR		QS		QT	
- emballages récupérables et divers		QU	1 988 499	QV	222 992	QW	158 871	QX	2 052 620
TOTAL III		0N	2 054 668	0P	228 267	0Q	158 871	0R	2 124 064
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)									

CADRE B - VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	Dotations						Reprises						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
	Colonne ①		Colonne ②		Colonnes ③		Colonne ④		Colonne ⑤		Colonne ⑥			
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
- sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
- sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
- inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillages	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
- inst. gales, agenc. et am. des const.	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
- mat. de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
- mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
- emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW						NY						NZ	
Total général non ventilé (NS + NT + NU)														
Total général non ventilé (NW - NY)														

CADRE C - MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Exercice clos le 30/11/2020

Néant

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice ①	Augmentations : dotations ②	Diminutions : reprises ③	Montant à la fin de l'exercice ④		
Provisions réglementées						
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC		
Provisions pour investissement	3U	TD	TE	TF		
Provisions pour hausse des prix (à détailler)	3V	TG	TH	TI		
Amortissements dérogatoires (2)	3X	TM	TN	TO		
Provisions pour prêts d'installation	J	IK	IL	IM		
Autres provisions réglementées (à détailler)	3Y	TP	TQ	TR		
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
(2) Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6		
Provisions pour risques et charges						
- Litiges	4A	4B	4C	4D		
- Garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
- Pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
- Amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
Provisions pour : - Pertes de change	4T	4U	4V	4W		
- Pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
- Impôts (à détailler)	5B	5C	5D	5E		
- Renouvellement des immobilisations	5F	5H	5J	5K		
- Gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
- Charges soc. et fisc. sur congés à payer	5R	5S	5T	5U		
Autres provisions pour risques et charges (à détailler)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation						
- Incorporelles	6A	6B	6C	6D		
Sur immobilisations : - Corporelles	6E	6F	6G	6H		
- Titres mis en équivalence	02	03	04	05		
- Titres de participation	9U	9V	9W	9X		
- Autres immo. financières (à détailler)	06	07	08	09		
Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
Sur comptes clients	6T	27 187	6U	6V	6W	27 187
Autres provisions pour dépréciation (à détailler)	6X		6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	27 187	TY	IZ	UA	27 187
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	27 187	UB	UC	UD	27 187
Dont dotations et reprises :						
- D'exploitation			UE	UF		
- Financières			UG	UH		
- Exceptionnelles			UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice	10
---	----

⑧ ÉTAT DES ÉCHEANCES, DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Exercice clos le 30/11/2020

Néant

CADRE A - ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	UL		UM	UN
Prêts (1) (2)	UP		UR	US
Autres immobilisations financières	UT		UV	UW
Clients douteux ou litigieux	VA	36 033	36 033	
Autres créances clients	UX	1 760 689	1 760 689	
Créance représent. de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie antérieurement constatée)	UO			ZI
Personnel et comptes rattachés	UY	1 510	1 510	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ			
- Impôts sur les bénéfices	VM			
État et autres collectivités - Taxe sur la valeur ajoutée	VB	18 974	18 974	
publiques : - Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN			
- Divers	VP	2 417	2 417	
Groupe et associés (2)	VC			
Débiteurs divers	VR			
Charges constatées d'avance	VS	25 156	25 156	
TOTAL	VT	1 844 779	1 844 779	VV
Renvois :				
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice				VD
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice				VE
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF

CADRE B - ÉTAT DES DETTES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y				
Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
Empr. et det. auprès des étab. de crdt à 1 an max. à l'orig.	VG	1 008	1 008		
Empr. et det. auprès des étab. de crdt à + de 1 an à l'orig.	VH	2 115 495	970 533	518 113	626 849
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A				
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	1 462 122	1 462 122		
Personnel et comptes rattachés	8C	203 822	203 822		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	104 357	104 357		
- Impôts sur les bénéfices	8E	16 472	16 472		
État et autres collectivités - Taxe sur la valeur ajoutée	VW	48 538	48 538		
publiques : - Obligations cautionnées	VX				
- Autres impôts, taxes et ass.	VQ	4 515	4 515		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J				
Groupe et associés (2)	VI				
Autres dettes	8K	95	95		
Dette représent. de titres empruntés ou remis en garantie	ZZ				
Produits constatés d'avance	8L				
TOTAL	VY	3 956 424	2 811 462	518 113	626 849
Renvois :					
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				VJ	844 000
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				VK	141 428
(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés (personnes physiques)				VL	

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Exercice clos le 30/11/2020

Néant

I - RÉINTÉGRATIONS				30/11/2020		
				Bénéfice comptable de l'exercice	WA	108 550
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés					WB	
Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4, CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4, CGI)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (Ets à l'IS)	WG	XE	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	85 672	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles	XX	XW	85 672
Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI					XY	
Impôt sur les sociétés					I7	38 870
Quote-part : Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI	L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées						
Moins-values nettes à long terme : - Imposées au taux de 15 % ou 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - Imposées au taux de 0 %					I8	
					ZN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs : - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					WN	
					WO	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM (entreprises à l'IS)					XR	
Réintég. div. - Intérêts excédentaires (à détailler)	SU		Zones d'entreprises	SW		
- Déficit étranger antér. déduit par les PME	SX		Quote part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	WQ	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3	
				TOTAL I	WR	233 092
II - DÉDUCTIONS				Perte comptable de l'exercice		WS
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.					WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice - Imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'I.R.) - Imposées au taux de 0 % (8 % pour les exercices ouverts avant le 01.01.2007)					WU	93 507
					WV	
Plus-values nettes à long terme : - Imposées au taux de 19 % - Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - Imputées sur déficits antérieurs					WH	
					WP	
					WW	
					XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée					WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales						
Produit net des actions et parts d'intérêts :			Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation	2A	XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX	
Mesures d'incitation						
Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer					ZY	
Majoration d'amortissement					XD	
Abattement sur les bénéfices et exonérations						
Entreprise nouvelle 44 septies (reprise d'entreprise en difficulté)	K9		Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB		
Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Société d'investissements immobiliers cotée	K3		XF
Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et 44 octies A)	0V		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duo.)	1F		
Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)	PC		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	P P		
Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)				L5		
Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)				PA		
Zone franche d'activités NG (art. 44 quater.)				XC		
Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)				L2		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM (entreprises à l'IS)					XS	
Dont déduction exceptionnelle (art.39 dec.)				X9	763	
Créance dégagée par le report en arrière de déficit				ZI		
Déductions dont déduction except. simulateur de diverses conduite (à détailler)				YH		
Dont déduction except. (art 39 decies A)				YA	XG	763
Dont déduction except. (art 39 decies B)				YB		
Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				YD		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y2	
III - RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II		XH
					94 270	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				Bénéfice (I - II)		XI
					138 822	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)				Déficit (II - I)		XJ
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)					ZL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)				XN	138 822	XO

DÉTAILS - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Exercice clos le 30/11/2020

I - RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	
Libellé	30/11/2020
	Montant

II - DÉDUCTIONS DIVERSES	
Libellé	30/11/2020
	Montant
SURAMORTISSEMENT	763



DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Exercice clos le 30/11/2020

Néant

I - SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits :	- Restant à reporter au titre de l'exercice précédent (report ligne YK du formulaire n°2058B de l'exercice précédent)	K4	
	- Imputés (total lignes XB et XL du formulaire n°2058A)	K5	
	- Reportables (différence K4 - K5)	K6	
	- De l'exercice (ligne XO du formulaire n°2058A)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II - INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III - PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 bis Al. 2 du CGI	ZV	85 672	ZW 88 224
Provisions pour risques et charges			
TOTAL	8X		8Y
Provisions pour dépréciations			
TOTAL	9D		9E
Charges à payer			
TOTAL	9K		9L
TOTAL GÉNÉRAL (YN = ZV + 8X + 9D + 9K) et (YO = ZW + 8Y + 9E + 9L)	YN	85 672	YO 88 224
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

⑪ TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice clos le 30/11/2020

Néant

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT					
Origines		Affectations			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		Affectations aux réserves - Réserve légale	ZB	
			Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	76 591
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	76 591	Dividendes	ZE	
			Autres répartitions	ZF	
Prélèvements sur les réserves	0E		Report à nouveau	ZG	
TOTAL I	0F	76 591	TOTAL II	ZH	76 591

RENSEIGNEMENTS DIVERS		30/11/2020	30/11/2019
Engagements			
Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	YQ	
Engagements de crédit-bail immobilier		YR	
Effets portés à l'escompte et non échus		YS	
Détail des postes			
- Sous-traitance		YT	906 076
- Locations, charges locatives et de copropriété (dont loyers des biens pris en location pour une durée > à 6 mois)	J8	8 341 XQ	9 639
Autres achats et charges externes : - Personnel extérieur à l'entreprise		YU	244 821
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	50 061
- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV	737 667
- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	ST	729 644
Total du poste correspondant à la ligne FW du formulaire n°5052		ZJ	2 677 908
Impôts et taxes : - Taxe professionnelle, CFE, CVAE		YW	84 023
- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS	9Z	101 528
Total du compte correspondant à la ligne FX du formulaire n°5052		YX	185 551
TVA			
Montant de la TVA collectée		YY	1 508 735
Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	1 047 895
Divers			
Montant brut des salaires		0B	1 281 320
Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition		0S	
Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société		ZK	%
Numéro de centre de gestion agréé	XP	Filiales et participations : liste au n°2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		ZR	Non
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		RG	
Régime de groupe			
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	Plus-values à 15 %	JK
		Plus-values à 19 %	JM
Groupe : résultat d'ensemble	JD	Plus-values à 15 %	JN
		Plus-values à 19 %	JP
		Sté mère/filiale ?	JH
		Plus-values à 0 %	JL
		Imputations	JC
		Plus-values à 0 %	JO
		Imputations	JF
		N° SIRET société mère	J

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Exercice clos le 30/11/2020

Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature des éléments cédés	Date d'acquisition	Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
1 FRAISEUSE ALCERA	01/01/1966	2 439		2 439		
1 PRESSE PLIEUSE COLLY	01/01/1966	7 830		7 830		
1 PRESSE 63 TONNES	06/05/1969	3 747		3 747		
1 PALAN ELECTRIQUE 2T	28/03/1972	488		488		
2 TRANSPALLETES	16/05/1974	499		499		
1 PALAN EKP	31/08/1974	2 051		2 051		
INSTAL PALAN MONORAIL TYPE	15/06/1978	3 835		3 835		
1 PERCEUSE SYRETTE	31/03/1981	305		305		
PRESSE HYDRAU FAVRIN 300T	04/02/1982	11 434		11 434		
5 APP. CHAUFFAGE ISOL TH.	01/06/1982	7 044		7 044		
EQUIPEMENT MAGASIN PIECE	30/09/1983	9 578		9 578		
EQUIPEMENT ATELIER PEINT.	30/09/1983	1 829		1 829		

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Nature de l'immobilisation	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
⑤	⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
1 FRAISEUSE A							
1 PRESSE PLIE							
1 PRESSE 63 T							
1 PALAN ELEC							
2 TRANSPALE							
1 PALAN EKP							
INSTAL PALAN							
1 PERCEUSE S							
PRESSE HYDR							
5 APP. CHAUFF							
EQUIPEMENT I							
EQUIPEMENT I							
Fractions résiduelles de la provision spéciale de réévaluation afférentes aux éléments cédés			+				
Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+				
Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+				
Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+				
Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
Divers (détail à donner sur une note annexe)							
TOTAL							
			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)

Renvois

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)

CADRE C : autres plus-values taxables à 19%

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Exercice clos le 30/11/2020

Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature des éléments cédés	Date d'acquisition	Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
PLATINES POINCONNAGE R 55	01/10/1983	2 529		2 529		
MONTAGE DE SOUDURE R 55	01/10/1983	4 765		4 765		
OUT. POSITION ET MONTAGE	30/03/1984	690		690		
OUTILLAGE FABRIC R 45	30/03/1984	1 942		1 942		
RAYONNAGES P/MAGASIN MON.	30/04/1984	1 172		1 172		
EQUIPEMENT ATELIER PEINT.	30/04/1984	985		985		
1 PALAN LIFTKET SERMES	31/03/1987	471		471		
1 TOUR COLCHESTER TRIUMP	30/04/1987	17 989		17 989		
1 FRAISEUSE HURE OCCASION	18/05/1987	5 619		5 619		
1 RABOTEUSE FAVRETTO 2000	20/05/1987	3 964		3 964		
MANNEQUIN SOUDAGE CT 65	30/09/1988	1 290		1 290		
OUTILS DECOUPE EMBOU CT	30/09/1988	6 262		6 262		

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Nature de l'immobilisation	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
⑤	⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
PLATINES POI							
MONTAGE DE							
OUT. POSITIOI							
OUTILLAGE F.							
RAYONNAGES							
EQUIPEMENT							
1 PALAN LIFT.							
1 TOUR COLC							
1 FRAISEUSE I							
1 RABOTEUSE							
MANNEQUIN S							
OUTILS DECO							
Fractions résiduelles de la provision spéciale de réévaluation afférentes aux éléments cédés			+				
Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+				
Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+				
Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+				
Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
Divers (détail à donner sur une note annexe)							
TOTAL							
			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)

Renvois

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)

CADRE C : autres plus-values taxables à 19%

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Exercice clos le 30/11/2020

Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature des éléments cédés	Date d'acquisition	Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
MANNEQUIN TH FH6/FH7	01/03/1989	2 307		2 307		
1 TABLE PREM. PLATINE FH7	01/04/1989	379		379		
MANNEQUIN P. 3P FH6/ FH7	01/04/1989	1 646		1 646		
1 TABLE PREMONT. HYDRAULIQUE	01/04/1989	495		495		
RIDEAU NERVALAM	15/06/1989	1 667		1 667		
1 MANNEQUIN CALE INTER FH	01/07/1989	398		398		
1 MANNEQUIN SOUDURE FH5	01/07/1989	1 565		1 565		
1 MANNEQUIN SOU. CHASSIS FH7	01/07/1989	1 657		1 657		
1 MANNEQUIN TABLE FH7	01/07/1989	567		567		
OUTILLAGE TUBE CREMAILLERE	01/08/1989	3 088		3 088		
OUTIL. SOUD. VOLANTS R 55	01/10/1989	1 159		1 159		
MONTAGE P/ SOUDURE CIRCUL	31/12/1990	1 515		1 515		

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES							
Nature de l'immobilisation	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
⑥	⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
MANNEQUIN							
1 TABLE PREM							
MANNEQUIN J							
1 TABLE PREM							
RIDEAU NERV/							
1 MANNEQUIN							
1 MANNEQUIN							
1 MANNEQUIN							
1 MANNEQUIN							
OUTILLAGE T							
OUTIL. SOUD.							
MONTAGE P/ ε							
Fractions résiduelles de la provision spéciale de réévaluation afférentes aux éléments cédés			+				
Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+				
Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+				
Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+				
Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
Divers (détail à donner sur une note annexe)							
TOTAL							
			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)

Renvois
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de a colonne)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19%

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Exercice clos le 30/11/2020

Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature des éléments cédés	Date d'acquisition	Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
MONTAGE SOUDURE BV3	31/12/1990	2 023		2 023		
1 MANNEQUIN SOUDURE TAB. F	30/01/1991	533		533		
1 MANNEQUIN SOUDURE FH 60	04/03/1991	569		569		
1 MANNEQUIN SOUDURE BROU.	04/03/1991	502		502		
1 MANNEQUIN SOUD. BROU.	30/03/1991	1 074		1 074		
1 MANNEQUIN SOUD. BROU.	30/03/1991	1 107		1 107		
1 MANNEQUIN SOUDURE FH 60	30/06/1991	2 097		2 097		
1 SECURITE 2 MAINS FEND.	31/10/1991	4 802		4 802		
TRANSPALETTE MANUEL MIC.	18/11/1991	518		518		
POSTE SOUD. CY 3600 N67652	01/03/1992	2 063		2 063		
OUTILLAGE FH 6002	01/06/1992	2 271		2 271		
1 PALAN 250/1 - 8 MB 012	01/07/1992	834		834		

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Nature de l'immobilisation	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
⑥	⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
MONTAGE SOU							
1 MANNEQUIN							
1 MANNEQUIN							
1 MANNEQUIN							
1 MANNEQUIN							
1 MANNEQUIN							
1 MANNEQUIN							
1 SECURITE 2							
TRANSPALET							
POSTE SOUD.							
OUTILLAGE FI							
1 PALAN 250/1							
Fractions résiduelles de la provision spéciale de réévaluation afférentes aux éléments cédés			+				
Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+				
Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+				
Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+				
Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
Divers (détail à donner sur une note annexe)							
TOTAL							
			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)

Renvois

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)

CADRE C : autres plus-values taxables à 19%

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Exercice clos le 30/11/2020

Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature des éléments cédés	Date d'acquisition	Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
1 DEBROUSSAILLEUSE	01/08/1992	244		244		
NETTOYEUR HP 2	01/08/1992	351		351		
MAGASIN PIECES FERMET. NO.	01/09/1992	1 691		1 691		
5 SERVANTES SCIES A RUBAN	01/11/1992	1 244		1 244		
2 RAYONNAGES FER MOBILES	01/12/1992	5 570		5 570		
2 ECRANS COLLY	07/12/1992	1 355		1 355		
GABARIT SOUDURE FH3	31/12/1992	1 029		1 029		
OUTILLAGE RUBAN PRO CHAM	31/12/1992	6 403		6 403		
ARMOIRE	31/05/1994	244		244		
BUREAU	31/05/1994	290		290		
ENSEMBLE CHAISES TABLE	31/05/1994	305		305		
1 TRANSFORMATEUR 400/230 V	31/08/1995	522		522		

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES							
Nature de l'immobilisation	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
				①			
⑥	⑦	⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑩
1 DEBROUSSA							
NETTOYEUR I							
MAGASIN PIE							
5 SERVANTES							
2 RAYONNAGI							
2 ECRANS COI							
GABARIT SOU							
OUTILLAGE R							
ARMOIRE							
BUREAU							
ENSEMBLE CF							
1 TRANSFORM							
Fractions résiduelles de la provision spéciale de réévaluation afférentes aux éléments cédés			+				
Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+				
Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+				
Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+				
Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
Divers (détail à donner sur une note annexe)							
TOTAL							
			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)

Renvois

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)

CADRE C : autres plus-values taxables à 19%

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Exercice clos le 30/11/2020

Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature des éléments cédés	Date d'acquisition	Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
1 SUPPORT REF 606	30/10/1995	366		366		
2 SUPPORTS 242 ET 244	12/12/1995	610		610		
2 VOLETS ROULANTS ET POSE	28/03/1998	883		883		
MANDRIN 3M250 CAMLOCK	16/11/1999	940		940		
POMPE VERDER	23/04/2001	733		733		
FRAISE GAMBIN OCCASION	26/03/2009	2 500		2 500		

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES							
Nature de l'immobilisation	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
⑥	⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
1 SUPPORT RE							
2 SUPPORTS 2							
2 VOLETS ROI							
MANDRIN 3M							
POMPE VERDI							
FRAISE GAMB							
Fractions résiduelles de la provision spéciale de réévaluation afférentes aux éléments cédés			+				
Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+				
Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+				
Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+				
Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
Divers (détail à donner sur une note annexe)							
TOTAL							
			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)

Renvois
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19%

13 AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Exercice clos le 30/11/2020

Néant

A - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	- sur 3 ans (entreprise à l'IR)				
	- sur 10 ans				
	- sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
TOTAL I					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	- sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
		N-1			
		N-2			
		N-3			
	- Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de	N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
	N-9				
TOTAL II					

B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)		<input type="checkbox"/>	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		<input type="checkbox"/>
Origine des plus-values	Date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL					

⑭ SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Exercice clos le 30/11/2020

Néant

Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8 % Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	
---	--

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU				
Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les PVL de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS							
Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (②+③+④ - ⑤-⑥)
		À 19 %, 16,5 % ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou 16,5 %		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

15 RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DE COURS

Exercice clos le 30/11/2020

Néant

I - Situation du compte affecté à l'enregistrement de la réserve spéciale pour l'exercice N						
		Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
		Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 + 2)	3					
Prélèvements opérés :	- Donnant lieu à complément d'IS	4				
	- Ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 + 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - 6)	7					

II - Réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours (art. 39-1-5 du CGI, alinéas 5, 6 et 7)				
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		Donnant lieu à complément d'impôt	Ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

16 DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Exercice clos le 30/11/2020

Néant

DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		48
dont apprentis	YF		2
dont handicapés	YG		2
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		8 804 873
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL I	OX		8 804 873
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		155
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		6 950
Variation positive des stocks	OD		21 252
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL II	OM		28 357
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats	ON		3 784 587
Variation négative des stocks	OQ		131 572
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		2 668 269
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		1 299
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		27 374
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL III	OJ		6 613 100
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL GÉNÉRAL (I + II - III)	OG	2 220 130
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA		2 220 130
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE,			
veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	<input checked="" type="checkbox"/>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		8 804 873
Effectifs au sens de la CVAE	EY		48
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	du	01/12/2019	au 30/11/2020
Date de cessation	186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

① COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Exercice clos le 30/11/2020

Néant

N° SIREN	384564225
Dénomination de l'entreprise	BUGNOT 55
- N°, Type et nom de voie	LE MOULIN
Adresse : - Code postal	55600
- Ville	CHAUVENCY ST HUBERT

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	2 400
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES

Forme juridique	SAS	Dénomination	HOLDING BUGNOT	
N° SIREN (si société établie en France)	790695373	% de détention	30.32	Nb de parts ou d'actions
Adresse : N° et Voie 5 RUE DU MOULIN				Pays
Code postal 52270		Commune BETTAINCOURT		FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	HOLDING BORD	
N° SIREN (si société établie en France)	790908131	% de détention	65.68	Nb de parts ou d'actions
Adresse : N° et Voie LE MOULIN				Pays
Code postal 55600		Commune CHAUVENCY ST HUBERT		FR

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre	Nom patronymique / Prénom			
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou d'actions
Naissance : Date	N° Département			
Commune			Pays	
Adresse : N° et Voie				
Code postal		Commune		Pays

⑩ FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Exercice clos le 30/11/2020

Néant

N° SIREN	384564225
Dénomination de l'entreprise	BUGNOT 55
- N°, Type et nom de voie	LE MOULIN
Adresse : - Code postal	55600
- Ville	CHAUVENCY ST HUBERT

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :		N° et voie	Pays
		Code postal	Commune

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

Exercice clos le 30/11/2020

Néant
(page 1/2)

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Forme juridique / Dénomination	
Complément de dénomination	
Adresse	
PME au sens communautaire <input type="checkbox"/>	
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE	
Crédit d'impôt	Montant
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montants des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)	
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT "Autres crédits d'impôts")	
III - CAS PARTICULIERS	
Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N	Montant
Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	Montant

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts
Exercice clos le 30/11/2020

(page 2/2)

IV – MÉCÉNAT – Liste des bénéficiaires finaux			
Bénéficiaire		Intermédiaire	
Forme juridique / Dénomination		Forme juridique / Dénomination	
Complément de dénomination		Complément de dénomination	
N° SIREN ou RNA		N° SIREN ou RNA	
N°, type et nom de voie		N°, type et nom de voie	
Complément de distribution		Complément de distribution	
Lieu-dit, hameau		Lieu-dit, hameau	
Code postal / Ville / Pays		Code postal / Ville / Pays	
Montant des dons		Date de versement	Valeur de la contrepartie

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Exercice clos le 30/11/2020

A - IDENTIFICATION DU DÉCLARANT			
Forme juridique / Dénomination	SAS	BUGNOT 55	
Complément de dénomination			
N° SIREN	384564225		
N° de Téléphone	03 29 80 13 32		
Adresse	- N°, Type et nom de voie	LE MOULIN	
	- Complément de distribution		
	- Lieu-dit, hameau	CHAUVENCY ST HUBERT	
	- Code postal / Ville	55600	CHAUVENCY ST HUBERT
Référence d'obligation fiscale	IS1	Code activité NAF	2899B
B - IDENTIFICATION DU CONSEIL			
Forme juridique / Dénomination			
Complément de dénomination			
C - RÉGIME FISCAL			
Catégorie fiscale	BI Catégorie fiscale BIC		
Régime fiscal	RN régime réel normal		
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS Impôt sur les sociétés		
Cession/cessation d'activité ou Décès de l'exploitant			
D - PÉRIODES			
Date de début de l'exercice ou période N	01/12/2019		
Date de clôture de l'exercice ou période N	30/11/2020		
Durée de l'exercice ou période N	12		
Date d'arrêté provisoire des comptes			
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	30/11/2019		
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12		
E - MONNAIE			
Code monnaie	EUR		

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice clos le 30/11/2020

Produits à recevoir	Montant
Etat - produits à recevoir	2 417

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice clos le 30/11/2020

Charges à payer	Montant
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	86 092
PROVISION CONGES PAYES	89 394
AUTRES CHARGES A PAYER SUR PERSONNEL	2 300
CHARGES SOCIALES CONGES PAYES	35 757
CHARGES A PAYER ORGANISMES SOCIAUX	5 880
INTERETS COURUS SUR EMPUNTS	962
ETAT IMPOTS A PAYER	3 227
INTERETS COURUS SUR ORGANISMES FINANCIERS	1 008

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice clos le 30/11/2020

Charges constatées d'avance, libellé	Période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
LOCATIONS			945		
ASSURANCES			1 869		
TAXES FONCIERES			6 636		
CFE			4 847		
ENTRETIEN			452		
DOCUMENTATION			974		
MAINTENANCE			8 911		
COTISATIONS			522		

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice clos le 30/11/2020

Produits constatés d'avance, libellé	Période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel

BUGNOT 55 SAS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 novembre 2020



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 novembre 2020

Aux associés
BUGNOT 55 SAS
Le Moulin
55600 CHAUVENCY SAINT HUBERT

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BUGNOT 55 SAS relatifs à l'exercice clos le 30 novembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er décembre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

*PwC Entrepreneurs Commissariat aux comptes, 11 E, Boulevard Rembrandt BP 57024 21070 Dijon Cedex
Téléphone: +33 (0)3 80 28 07 28, www.entrepreneurs.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par actions simplifiée au capital de 1 901 259 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 811 599 406. TVA n° FR 66 811 599 406. Siret 811 599 406 00014. Code APE 6920 Z. Bureaux : Amiens, Bordeaux, Bourg-en-Bresse, Chaumont, Cognac, Dijon, Lesconil, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Pau, Péronne, Quimper, Rennes, Saint-Quentin, Strasbourg.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés à l'exception du point ci-dessous.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BUGNOT 55 SAS

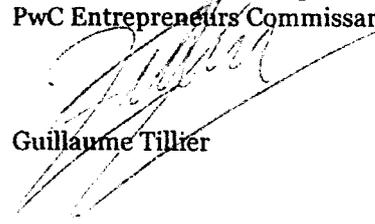
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 novembre 2020 - Page 4

Fait à Dijon, le 28 mai 2021

Le commissaire aux comptes

PwC Entrepreneurs Commissariat aux comptes



Guillaume Tillier

Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 30/11/2020	Net Au 30/11/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	72 556	70 084	2 471	7 746
Fonds commercial	1 360	1 360		
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	35 161		35 161	35 161
Constructions	3 279 729	1 263 419	2 016 310	2 172 366
Installations tech., matériels et outillages industriels	867 581	627 991	239 591	240 880
Autres immobilisations corporelles	184 246	161 210	23 036	31 605
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	4 440 633	2 124 064	2 316 569	2 487 759
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements	1 336 076		1 336 076	1 450 528
En cours de production de biens	129 449		129 449	146 569
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	537 105		537 105	515 853
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	26 929		26 929	2 784
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 796 723	27 187	1 769 535	1 942 717
Autres	22 901		22 901	77 528
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres				
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	483 269		483 269	154 549
Charges constatées d'avance	25 156		25 156	52 204
TOTAL (II)	4 357 607	27 187	4 330 420	4 342 732
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	8 798 241	2 151 251	6 348 980	6 830 491

Bilan Passif

	Net	Net
	Au 30/11/2020	Au 30/11/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel dont versé : 300 000	300 000	300 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport	1 021 534	1 021 534
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	30 000	30 000
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves	817 347	740 757
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	108 550	76 591
Subventions d'investissement	258 604	283 528
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	2 536 025	2 452 409
AUTRES FOND PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL (I BIS)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
EMPRUNYS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 116 503	1 906 112
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	154 530	111 339
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 462 122	1 981 510
Dettes fiscales et sociales	377 704	373 361
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		5 760
Autres dettes	95	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	4 110 954	4 373 032
Ecarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I à IV)	6 645 989	6 830 491
Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP		491 156

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/12/2019 au 30/11/2020			Du 01/12/2018 Au 30/11/2019
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	7 723 614	872 846	8 596 460	9 338 247
Production vendue de services	197 904	10 509	208 413	210 417
Chiffre d'affaires Net	7 921 519	883 355	8 804 873	9 548 664
Production stockée			4 132	161 227
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues			6 950	26 661
Reprises sur amort., dépréciations, provisions, transferts de charges				36 354
Autres produits			155	1 493
		TOTAL (I)	8 816 110	9 774 600
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			3 784 587	4 693 206
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)			114 452	-145 150
Autres achats et charges externes *			2 677 908	2 949 870
Impôts, taxes et versements assimilés			185 551	154 259
Salaires et traitements			1 255 808	1 337 209
Charges sociales			384 882	420 925
Dotations aux amortissements sur immobilisations			228 267	222 686
Dotations aux dépréciations des immobilisations				
Dotations aux dépréciations des actifs circulants				1 682
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			27 374	20 346
		TOTAL (II)	8 658 825	9 655 053
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
		RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	157 282	119 547
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participation (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			2	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
		TOTAL (V)	2	
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			34 787	38 813
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
		TOTAL (VI)	34 787	38 813
		RESULTAT FINANCIER (V - VI)	-34 786	-38 813
		RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I+III-IV+V-VI)	122 496	80 553

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/12/2019 Au 30/11/2020	Du 01/12/2018 Au 30/11/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	24 924	25 367
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
TOTAL (VII)	24 924	25 367
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	24 924	25 367
Participations des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	38 870	29 330
TOTAL DES PRODUITS (I + II + V + VII)	8 841 036	9 799 707
TOTAL DES CHARGES (III + IV + VI + VIII + IX + X)	8 732 486	9 729 176
BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)	108 550	70 531

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 30/11/2020 dont le total du bilan avant répartition est de 6 646 989 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 108 550 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/12/2019 au 30/11/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

Crise sanitaire 2020 :

Les mesures de contraintes décidées par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19 emportent pour le tissu économique des conséquences, notamment financières, d'une ampleur inédite. A ce jour les conséquences qui en découlent sur la santé financière des entreprises sont difficilement prévisibles en raison des incertitudes pesant sur la durée des mesures de restrictions en cours mais également des modalités et conditions de sortie de cette crise.

Du fait de la limitation de circulation des biens et des personnes ainsi que de la mise en place des mesures sanitaires strictes au sein des ateliers, certaines productions et approvisionnements ont dû être mis à l'arrêt lors de la première période de confinement. Concernant l'exercice 2020, la société a observé un ralentissement mesuré de son activité (de l'ordre de 8 % de repli global) en dépit d'une tendance commerciale stable comparativement à l'an passé.

Au regard de la situation, l'entreprise a mis en œuvre les mesures de soutien suivantes proposées par le Gouvernement et d'autres organismes dans le but d'assurer la continuité de l'activité.

Mise en place d'un programme de réduction des coûts afin de sécuriser les résultats :

- Recours à l'activité partielle sur la période du premier confinement notamment. La société a obtenu des remboursements d'activité à hauteur de 30 k€. Ces remboursements ont été comptabilisés en diminution des charges de salaires comme recommandé par l'ANC.
- Réduction des charges externes, notamment en raison des annulations des salons, foires et expositions nationales et internationales. Les dépenses qui avaient pu être engagées pour ces événements, *de facto* repoussés, ont été comptabilisées en charges constatées d'avances au 30 novembre 2020.

Mise en place d'un programme d'obtention de crédits ou de reports de paiements afin d'améliorer la trésorerie :

- Obtention d'un prêt garanti par l'Etat à hauteur de 800 K€, cofinancé par deux établissements bancaires.

Ainsi, eu égard à ces mesures et à la situation de l'entreprise en résultant à la date de l'arrêté des comptes, la direction de l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Crise sanitaire 2020 - 2021 :

La société observe que les événements liés à la crise sanitaire continuent d'avoir sur l'activité de l'entreprise un impact mesuré sur la fin de l'année 2020 et le début de l'année 2021.

A la date d'arrêté des comptes de la société, la situation étant évolutive, il est difficile de mesurer toutes les incidences de cette crise sur l'entreprise et notamment par rapport au rythme de reprise de l'activité jusqu'à son niveau habituel. Ainsi, les comptes annuels ont été établis sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté sans prendre en compte, dans la valorisation de nos actifs et passifs, les incidences potentielles liées à ces événements.

La direction de la société estime que la continuité de l'exploitation de la société n'est pas remise en cause.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements comptables

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L 123 - 12 à L 123 - 28 du Code de Commerce

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations incorporelles

Le fonds de commerce a été apporté le 01/01/1930.
Il a fait l'objet d'un amortissement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- **immobilisations décomposables** : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- **immobilisations non décomposables** : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Toutefois, l'entreprise a retenu la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables.

- | | |
|---|--------------|
| ● Constructions | 10 à 20 ans, |
| ● Agencements et aménagements des constructions | 5 à 8 ans, |
| ● Installations industrielles | 3 à 5 ans, |
| ● Matériel et outillage | 3 à 10 ans, |
| ● Matériel de transport | 3 à 5 ans, |
| ● Mobilier de bureau | 3 à 5 ans, |
| ● Logiciels informatiques | 1 à 5 ans. |
| ● Agencements, aménagements | 5 à 10 ans. |

Les terrains ne sont pas amortis.

Stocks

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements de départ à la retraite

Les engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont mentionnés en engagements financiers donnés, à l'exclusion d'une constatation par voie comptable.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 62 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques à la société
 - convention collective : Métallurgie
 - hypothèse de progression de la masse salariale : 1% constant dans chaque catégorie
 - taux de rotation prévisionnel du personnel : moyen
 - taux de charges sociales : 50 % pour les cadres et 42% pour les non cadres
 - taux d'actualisation retenu à 0.34 %.

Les indemnités de fin de carrière pour les cadres et les non cadres calculées avec les critères ci dessus correspondant à une dette actuarielle s'élevant à : 192 317 euros.

Un contrat auprès de CIC assurances a été souscrit en 2016, sa valeur au 30/11/2020 est de 0 euros.

Informations requises par l'article L820-3 du code de commerce et à l'article 333-14/4 du PCG du code de commerce

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 5 100€ hors taxe.

Effectif moyen

Catégories de salariés	Effectif	Effectif N-1
Cadres	1	1
Agents de maîtrise & techniciens	9	9
Employés	38	37
Ouvriers		
Apprentis sous contrat	1	1
TOTAL	49	48

Composition du capital Social

Postes concernés	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1-Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	2 500	120.00000	300 000
2-Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3-Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4-Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1+2-3)	2 500	120.00000	300 000

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	1 314 533	2 400 000	2 002 536
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	1 314 533	2 400 000	2 002 536

Fonds commercial

	Montant
Eléments achetés	
Eléments réévalués	
Eléments reçus en apport	
Fonds commercial	1 360
TOTAL	1 360

Etat des immobilisations

Cadre A	Valeur brute en début d'exercice	Réévaluation de l'exercice	Augmentations Acquisitions créances virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	73 915		
TOTAL	73 915		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	35 161		
Constructions sur sol propre	3 241 656		
Constructions sur sol d'autrui			
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.	38 074		
Installations techniques, matériel et outillages ind.	933 986		54 777
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers	85 033		
Mat. de transport	90 066		
Mat. de bureau et info., mobilier	44 536		2 300
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	4 468 511		57 077
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL			
TOTAL GENERAL	4 542 427		57 077
Cadre B	Diminutions	Valeur brute des immc en fin d'exercice	Réévalua. légale ou éval. par mise en équival. Valeur d'origine des immo en fin d'exercice
	Virement		
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles		73 915	
TOTAL		73 915	
Terrains		35 161	
Constructions sur sol propre		3 241 656	
Constructions sur sol d'autrui			
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.		38 074	
Installations techniques, matériel et outillages ind.	121 182	867 581	
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers	36 850	48 182	
Mat. de transport		90 066	
Mat. de bureau et info., mobilier	838	45 998	
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	158 871	4 356 710	
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL			
TOTAL GENERAL	158 871	4 440 633	

Etat des amortissements

Situation et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et développement				
Autres postes d'immo. incorp.	66 169	5 275		71 444
	66 169	5 275		71 444
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	1 085 617	153 503		1 239 120
Constructions sur sol d'autrui				
Ins. gales., agencts. et aménag. des constr.	21 746	2 553		24 300
Inst. techniques, mat. et outillage indust.	693 106	56 067	121 182	627 991
Inst. gales., agenc. et aménagements divers	74 338	4 380	36 850	41 868
Matériel de transport	69 455	5 810		75 266
Mat. de bureau et informatique, mobilier	44 236	679	838	44 077
Emballages récup. et divers				
	1 965 499	222 992	158 871	2 052 620
TOTAL GENERAL	2 051 668	228 267	158 871	2 124 064

Immobilisations amortissables	Ventil. mouvements provision amortissements dérogatoires						Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	DOTATIONS		Différentiel de durée	REPRISES		
		Mode Amort. dégressif	Amort. fiscal exceptionnel		Mode Amort. dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais d'étab. et développement (I)							
Autres postes d'immo. incorp. (II)							
TOTAL							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Inst. gales., agencts. et aménag. des constr.							
Inst. techniques, mat. et outillage indust.							
Inst. gales., agenc. et aménagements divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récup. et divers.							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GENERAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							
Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices				Montant net début d'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Réglementées					
Provisions pour reconstitution des gisements					
Provisions pour investissements					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger av. 01/01/1992					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger apr. 01/01/1992					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglementées					
TOTAL I					
Risques et charges					
Provisions pour litiges					
Provisions pour garanties données aux clients					
Provisions pour pertes sur marché à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions & obligations					
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions					
Provisions pour charges soc. fisc. sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL II					
Dépréciations					
Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations titres mis en équivalence					
Immobilisations titres de participations					
Immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	27 187				27 187
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL III					
	27 187				27 187
TOTAL GENERAL (I+II+III)					
	27 187				27 187
<i>Dont dotations et reprises : - d'exploitation</i>					
<i>Dont dotations et reprises : - financières</i>					
<i>Dont dotations et reprises : - exceptionnelles</i>					
<i>Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation</i>					

Etat des créances

	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	36 033	36 033	
Autres créances clients	1 760 689	1 760 689	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 510	1 510	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	18 974	18 974	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	2 417	2 417	
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)			
Charges constatées d'avance	25 156	25 156	
	TOTAL	1 844 779	1 844 779

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques

Etat des dettes

	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des étabts de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine	1 008	1 008		
- à plus d'1 an à l'origine	2 115 495	970 533	518 113	626 849
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 462 122	1 462 122		
Personnel et comptes rattachés	203 822	203 822		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	104 357	104 357		
Impôts sur les bénéfices	16 472	16 472		
Taxe sur la valeur ajoutée	48 538	48 538		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	4 515	4 515		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)	95	95		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	3 956 424	2 811 462	518 113	626 849
<i>(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>	844 000			
<i>(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice</i>	141 428			
<i>(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques</i>				

Variation des capitaux propres

Rubriques	Montant
Capitaux propres N-1 après résultat et avant AGO	2 452 409
Distributions	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	2 452 409
Variations du capital social	
Variation des primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Variation des subventions d'investissement et des provisions réglementées	
Variation des autres postes	
Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	2 452 409
Variations du capital social	
Variations du compte de l'exploitant	
Variations des primes d'émission, de fusion, d'apport ...	
Variations des écarts de réévaluation	
Variations des réserves légales, statutaires, contractuelles et autres	76 591
Variations des réserves réglementées	
Variations du report à nouveau	
Variations des subventions d'investissement et provisions réglementées	-24 924
- Affectations du résultat N-1 en capitaux propres (hors distributions)	-76 591
Variations en cours d'exercice	-24 924
Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant résultat	2 427 485
Résultat de l'exercice	108 550
Capitaux propres à la clôture de l'exercice après résultat et avant assemblée annuelle	2 536 035

Charges à payer

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 30/11/2020	Exercice clos le 30/11/2019
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 970.40	2 994.20
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86 091.74	54 242.56
Dettes fiscales et sociales	157 258.06	211 100.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	245 320.20	268 336.76

Détail des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 30/11/2020	Exercice clos le 30/11/2019
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 970.40	2 994.20
16884000 INTERETS COURUS SUR EMPRUNT	961.92	1 616.00
51860000 INTERETS COURUS A PAYER	1 008.48	1 378.20
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86 091.74	54 242.56
40810000 FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	86 091.74	54 242.56
Dettes fiscales et sociales	157 258.06	211 100.00
42820000 DETTES PROVISIONNEES POUR CONGES PAYES	89 393.61	106 790.00
42860000 AUTRES CHARGES A PAYER SUR PERSONNEL	23 000.00	39 300.00
43820000 PROVISION CONGES PAYES	35 757.45	42 716.00
43860000 CHARGES A PAYER SUR ORGANISMES SOCIAUX	5 880.00	5 880.00
44820000 PROVISION CONGES PAYES		3 204.00
44860000 ETAT IMPOTS CHARGES A PAYER	3 227.00	13 210.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	245 320.20	268 336.76

Produits et charges constatés d'avance

	Exercice clos le	Exercice clos le
Produits constatés d'avance	30/11/2020	30/11/2019
<hr/>		
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL		
<hr/>		
	Exercice clos le	Exercice clos le
Charges constatées d'avance	30/11/2020	30/11/2019
<hr/>		
Charges d'exploitation	25 156	52 204
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	25 156	52 204

Détail du résultat exceptionnel

Détail du résultat exceptionnel	Charges	Produits
Quote part de subvention virée au compte de résultat		24 924
	TOTAL	24 924

Transfert de charges

Nature des transferts de charges	Montant
	Total

BUGNOT 55 SAS

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 30 novembre 2020**



Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2020

Aux Associés
BUGNOT 55 SAS
Le Moulin
55600 CHAUVENCY SAINT HUBERT

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

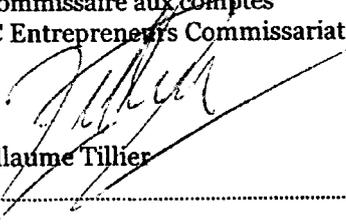
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L.227-10 du code de commerce.

Fait à Dijon, le 28 mai 2021

Le commissaire aux comptes
PwC Entrepreneurs Commissariat aux comptes


Guillaume Tillier

PwC Entrepreneurs Commissariat aux comptes, 11 E, Boulevard Rembrandt BP 57024 21070 Dijon Cedex
Téléphone: +33 (0)3 80 28 07 28, www.entrepreneurs.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par actions simplifiée au capital de 1 901 259 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 811 599 406. TVA n° FR 66 811 599 406. Siret 811 599 406 00014. Code APE 6920 Z. Bureaux : Amiens, Bordeaux, Bourg-en-Bresse, Chaumont, Cognac, Dijon, Lezconil, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Pau, Péronne, Quimper, Rennes, Saint-Quentin, Strasbourg.

Séparateur



PIECES NON DIFFUSABLES

AMINUM – Application « Formalités »



TRIBUNAL DE COMMERCE
Secrétariat Greffe
5, rue François de Guise
CS 20950
55014 BAR LE DUC Cedex

N/Réf. : JMB/EC
N° : 202106
Dossier : **SAS BUGNOT 55**

Peigney, le 25 juin 2021

A l'attention de Mme Marion GUILLOT

Maître,

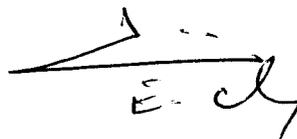
Concernant la Société ci-dessus référencée, ainsi que vous me l'avez demandé, et en complément de mon précédent dépôt, j'ai l'honneur de vous faire tenir sous ce pli :

- Un exemplaire du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société du 31 Mai 2021.
- Chèque de 45,80 €
- Votre lettre du 21 juin 2021

Je vous serais très obligé de bien vouloir procéder aux formalités consécutives à cette formalité et m'en justifier, ce dont je vous remercie à l'avance.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

P/o M. J-M BERTRAND
. E. CHEVRIER

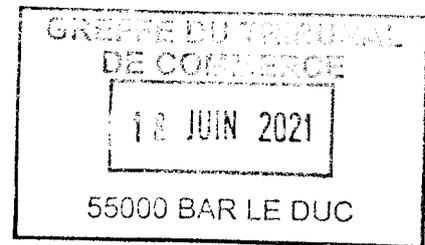


GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... BAR-LE-DUC

BUREAU DU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

ENTREPRENDRE ET DEVELOPPEMENT
18 Rue des Voiliers
52200 PEIGNEY

Vos références : non indiquées
A rappeler dans toute correspondance
Nos références : N° de demande : D2116100137



Dossier : 384 564 225 RCS Bar le Duc
2012B00219
BUGNOT 55
Interlocuteur : Nadine LOMBART

Bar-le-Duc, le 10/06/2021

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que votre demande de dépôt des comptes annuels de l'exercice clos le 30/11/2020 a été rejetée par les services du Greffe.

En effet, il est nécessaire de compléter votre demande en adressant au Greffe :

- Veuillez nous faire parvenir vos documents comptables certifiés conforme et signés par le représentant légal, la proposition et la résolution d'affectation du résultat, un chèque de 45.20€ et par ailleurs je n'ai pas trouvé de demande de confidentialité.

demande

↳ Non joints, à réclamer -

Un complément de règlement d'un montant de 2,70 € correspondant aux frais de la présente réclamation.

Nous vous précisons que sans réponse de votre part dans un délai de 15 jours à compter de la présente lettre, nous serions dans l'obligation de vous retourner l'intégralité de votre dossier.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Greffier du Tribunal



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
.....BAR-LE-DUC

BUREAU DU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

ENTREPRENDRE ET DEVELOPPEMENT
18 Rue des Voiliers
52200 PEIGNEY

Vos références : non indiquées

A rappeler dans toute correspondance

Nos références : N° de demande : D2116100137

Dossier : 384 564 225 RCS Bar le Duc
2012B00219
BUGNOT 55

Interlocuteur : Nadine LOMBART

Bar-le-Duc, le 10/06/2021

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que votre demande de dépôt des comptes annuels de l'exercice clos le 30/11/2020 a été rejetée par les services du Greffe.

En effet, il est nécessaire de compléter votre demande en adressant au Greffe :

- Veuillez nous faire parvenir vos documents comptables certifiés conforme et signés par le représentant légal, la proposition et la résolution d'affectation du résultat, un chèque de 45.20€ et par ailleurs je n'ai pas trouvé de demande de confidentialité.

Un complément de règlement d'un montant de 2,70 € correspondant aux frais de la présente réclamation.

Nous vous précisons que sans réponse de votre part dans un délai de **15 jours** à compter de la présente lettre, nous serions dans l'obligation de vous retourner l'intégralité de votre dossier.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Greffier du Tribunal



EXEMPLAIRE GREFFE

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
09 JUIN 2021
55000 BAR LE DUC

BUGNOT 55 SAS RC. 384.564.221

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 novembre 2020

[Faint handwritten notes and signatures, mostly illegible]



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 novembre 2020

Aux associés
BUGNOT 55 SAS
Le Moulin
55600 CHAUVENCY SAINT HUBERT

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BUGNOT 55 SAS relatifs à l'exercice clos le 30 novembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er décembre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

*PwC Entrepreneurs Commissariat aux comptes, 11 E, Boulevard Rembrandt BP 57024 21070 Dijon Cedex
Téléphone: +33 (0)3 80 28 07 28, www.entrepreneurs.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par actions simplifiée au capital de 1 901 259 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 811 599 406. TVA n° FR 66 811 599 406. Siret 811 599 406 00014. Code APE 6920 Z. Bureaux : Amiens, Bordeaux, Bourg-en-Bresse, Chaumont, Cognac, Dijon, Lesconil, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Pau, Péronne, Quimper, Rennes, Saint-Quentin, Strasbourg.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés à l'exception du point ci-dessous.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BUGNOT 55 SAS

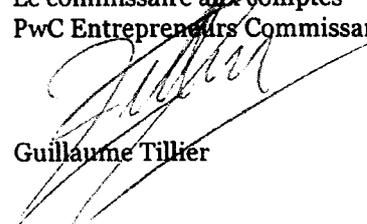
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 novembre 2020 - Page 4

Fait à Dijon, le 28 mai 2021

Le commissaire aux comptes

PwC Entrepreneurs Commissariat aux comptes



Guillaume Tillier

Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 30/11/2020	Net Au 30/11/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	72 556	70 084	2 471	7 746
Fonds commercial	1 360	1 360		
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	35 161		35 161	35 161
Constructions	3 279 729	1 263 419	2 016 310	2 172 366
Installations tech., matériels et outillages industriels	867 581	627 991	239 591	240 880
Autres immobilisations corporelles	184 246	161 210	23 036	31 605
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	4 440 633	2 124 064	2 316 569	2 487 759
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements	1 336 076		1 336 076	1 450 528
En cours de production de biens	129 449		129 449	146 569
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	537 105		537 105	515 853
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	26 929		26 929	2 784
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 796 723	27 187	1 769 535	1 942 717
Autres	22 901		22 901	77 528
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres				
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	483 269		483 269	154 549
Charges constatées d'avance	25 156		25 156	52 204
TOTAL (II)	4 357 607	27 187	4 330 420	4 342 732
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	8 798 241	2 151 251	6 646 989	6 830 491

Bilan Passif

		Net Au 30/11/2020	Net Au 30/11/2019
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel dont versé :	300 000	300 000	300 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		1 021 534	1 021 534
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserves :			
- Réserve légale		30 000	30 000
- Réserves statutaires ou contractuelles			
- Réserves réglementées			
- Autres réserves		817 347	740 757
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		108 550	76 591
Subventions d'investissement		258 604	283 528
Provisions réglementées			
	TOTAL (I)	2 536 035	2 452 409
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Autres			
	TOTAL (I BIS)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
	TOTAL (II)		
EMPRUNTS ET DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		2 116 503	1 906 112
Emprunts et dettes financières diverses		154 530	111 339
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		1 462 122	1 981 510
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		377 704	373 361
Dettes fiscales et sociales			5 760
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		95	
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
	TOTAL (III)	4 110 954	4 378 082
Ecart de conversion passif (IV)			
	TOTAL GENERAL (I à IV)	6 646 989	6 830 491
			491 156
Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP			

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/12/2019 au 30/11/2020			Du 01/12/2018 Au 30/11/2019
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	7 723 614	872 846	8 596 460	9 338 247
Production vendue de services	197 904	10 509	208 413	210 417
Chiffre d'affaires Net	7 921 519	883 355	8 804 873	9 548 665
Production stockée			4 132	161 227
Production immobilisée			6 950	26 661
Subventions d'exploitation reçues				36 354
Reprises sur amort., dépréciations, provisions, transferts de charges			155	1 493
Autres produits				
		TOTAL (I)	8 816 110	9 774 400
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)			3 784 587	4 693 206
Achats de matières premières et autres approvisionnements			114 452	-145 150
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)			2 677 908	2 949 870
Autres achats et charges externes *			185 551	154 259
Impôts, taxes et versements assimilés			1 255 808	1 337 209
Salaires et traitements			384 882	420 925
Charges sociales			228 267	222 686
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux dépréciations des immobilisations				1 682
Dotations aux dépréciations des actifs circulants				
Dotations aux provisions pour risques et charges			27 374	20 346
Autres charges				
		TOTAL (II)	8 658 829	9 655 033
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
		RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	157 282	119 367
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participation (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)			2	
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
		TOTAL (V)	2	
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			34 787	38 813
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
		TOTAL (VI)	34 787	38 813
		RESULTAT FINANCIER (V - VI)	-34 786	-38 813
		RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	122 496	80 553

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/12/2019 Au 30/11/2020	Du 01/12/2018 Au 30/11/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	24 924	25 367
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
TOTAL (VII)	24 924	25 367
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	24 924	25 367
Participations des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	38 870	29 330
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	8 841 036	9 799 767
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	8 732 486	9 723 176
BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)	108 550	76 591

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 30/11/2020 dont le total du bilan avant répartition est de 6 646 989 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 108 550 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/12/2019 au 30/11/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

Crise sanitaire 2020 :

Les mesures de contraintes décidées par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19 emportent pour le tissu économique des conséquences, notamment financières, d'une ampleur inédite. A ce jour les conséquences qui en découlent sur la santé financière des entreprises sont difficilement prévisibles en raison des incertitudes pesant sur la durée des mesures de restrictions en cours mais également des modalités et conditions de sortie de cette crise.

Du fait de la limitation de circulation des biens et des personnes ainsi que de la mise en place des mesures sanitaires strictes au sein des ateliers, certaines productions et approvisionnements ont du être mis à l'arrêt lors de la première période de confinement. Concernant l'exercice 2020, la société a observé un ralentissement mesuré de son activité (de l'ordre de 8 % de repli global) en dépit d'une tendance commerciale stable comparativement à l'an passé.

Au regard de la situation, l'entreprise a mis en œuvre les mesures de soutien suivantes proposées par le Gouvernement et d'autres organismes dans le but d'assurer la continuité de l'activité.

Mise en place d'un programme de réduction des coûts afin de sécuriser les résultats :

Recours à l'activité partielle sur la période du premier confinement notamment. La société a obtenu des remboursements d'activité à hauteur de 30 k€. Ces remboursements ont été comptabilisés en diminution des charges de salaires comme recommandé par l'ANC.

Réduction des charges externes, notamment en raison des annulations des salons, foires et expositions nationales et internationales. Les dépenses qui avaient pu être engagées pour ces événements, *de facto* repoussés, ont été comptabilisées en charges constatées d'avances au 30 novembre 2020.

Mise en place d'un programme d'obtention de crédits ou de reports de paiements afin d'améliorer la trésorerie :

Obtention d'un prêt garanti par l'Etat à hauteur de 800 K€, cofinancé par deux établissements bancaires.

Ainsi, eu égard à ces mesures et à la situation de l'entreprise en résultant à la date de l'arrêté des comptes, la direction de l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Crise sanitaire 2020 - 2021 :

La société observe que les événements liés à la crise sanitaire continuent d'avoir sur l'activité de l'entreprise un impact mesuré sur la fin de l'année 2020 et le début de l'année 2021.

A la date d'arrêté des comptes de la société, la situation étant évolutive, il est difficile de mesurer toutes les incidences de cette crise sur l'entreprise et notamment par rapport au rythme de reprise de l'activité jusqu'à son niveau habituel. Ainsi, les comptes annuels ont été établis sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté sans prendre en compte, dans la valorisation de nos actifs et passifs, les incidences potentielles liées à ces événements.

La direction de la société estime que la continuité de l'exploitation de la société n'est pas remise en cause.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements comptables

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L 123 - 12 à L 123 - 28 du Code de Commerce

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations incorporelles

Le fonds de commerce a été apporté le 01/01/1930.
Il a fait l'objet d'un amortissement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Toutefois, l'entreprise a retenu la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables.

● Constructions	10 à 20 ans,
● Agencements et aménagements des constructions	5 à 8 ans,
● Installations industrielles	3 à 5 ans,
● Matériel et outillage	3 à 10 ans,
● Matériel de transport	3 à 5 ans,
● Mobilier de bureau	3 à 5 ans,
● Logiciels informatiques	1 à 5 ans.
● Agencements, aménagements	5 à 10 ans.

Les terrains ne sont pas amortis.

Stocks

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements de départ à la retraite

Les engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont mentionnés en engagements financiers donnés, à l'exclusion d'une constatation par voie comptable.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 62 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques à la société
 - convention collective : Métallurgie
 - hypothèse de progression de la masse salariale : 1% constant dans chaque catégorie
 - taux de rotation prévisionnel du personnel : moyen
 - taux de charges sociales : 50 % pour les cadres et 42% pour les non cadres
 - taux d'actualisation retenu à 0.34 %.

Les indemnités de fin de carrière pour les cadres et les non cadres calculées avec les critères ci dessus correspondant à une dette actuarielle s'élevant à : 192 317 euros.

Un contrat auprès de CIC assurances a été souscrit en 2016, sa valeur au 30/11/2020 est de 0 euros.

Informations requises par l'article L820-3 du code de commerce et à l'article 833-14/4 du PCG du code de commerce

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 5 100€ hors taxe.

Effectif moyen

Catégories de salariés	Effectif	Effectif N-1
Cadres	1	1
Agents de maîtrise & techniciens	9	9
Employés	38	37
Ouvriers		
Apprentis sous contrat	1	1
TOTAL	49	48

Composition du capital Social

Postes concernés	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1-Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	2 500	120.00000	300 000
2-Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3-Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4-Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1+2-3)	2 500	120.00000	300 000

Engagements financiers

ENGAGEMENTS DONNES :

Nature des engagements donnés	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Aval et cautions	
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	147 784
Engagements de départ en retraite	
TOTAL	147 784

Autres engagements :

- intérêts sur emprunts dus au 30/11/2020 : 147 784 euros

Emprunts de 600 000 euros auprès de chacune des banques Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne et CIC EST soit au total 1 200 000 euros. Ils sont garantis par une hypothèque conventionnelle pris PRI PASSU entre Crédit Agricole Champagne Bourgogne et banque CIC EST sur le bâtiment à usage professionnel et commercial bâtiment industriel, le sol le supportant et le terrain autour situé à CHAUVENCY ST HUBERT (55600)

ENGAGEMENTS RECUS :

Nature des engagements reçus	Montant en Euros
Abandon de créances	
Prêt garanti par l'état	720 000
Indemnité de fin de carrière	
TOTAL	720 000

La société a souscrit à un prêt garanti par l'Etat, cofinancé par Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne et CIC EST, pour un global de 800 000 €. La garantie de l'Etat est de 90 %.

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	1 314 533	2 400 000	2 002 536
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	1 314 533	2 400 000	2 002 536

Fonds commercial

	Montant
Eléments achetés	
Eléments réévalués	
Eléments reçus en apport	1 360
Fonds commercial	1 360
TOTAL	1 360

Etat des immobilisations

Cadre A	Valeur brute en début d'exercice	Réévaluation de l'exercice	Augmentations Acquisitions créances virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	73 915		
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	73 915		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	35 161		
Constructions sur sol propre	3 241 656		
Constructions sur sol d'autrui			
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.	38 074		
Installations techniques, matériel et outillages ind.	933 986		54 777
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers	85 033		
Mat. de transport	90 066		
Mat. de bureau et info., mobilier	44 536		2 300
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	4 468 511		57 077
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL			
TOTAL GENERAL	4 542 427		57 077
Cadre B	Diminutions Virement Cession	Valeur brute des immnc en fin d'exercice	Réévalua. légale ou éval. par mise en équival. Valeur d'origine des immo en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement		73 915	
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL		73 915	
Terrains		35 161	
Constructions sur sol propre		3 241 656	
Constructions sur sol d'autrui			
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.		38 074	
Installations techniques, matériel et outillages ind.	121 182	867 581	
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers	36 850	48 182	
Mat. de transport		90 066	
Mat. de bureau et info., mobilier	838	45 998	
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	158 871	4 366 718	
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL			
TOTAL GENERAL	158 871	4 440 633	

Etat des amortissements

Situation et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'étab. et développement					
Autres postes d'immo. incorp.	66 169	5 275		71 444	
	66 169	5 275		71 444	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions sur sol propre	1 085 617	153 503		1 239 120	
Constructions sur sol d'autrui					
Ins. gales., agencts. et aménag. des constr.	21 746	2 553		24 300	
Inst. techniques, mat. et outillage indust.	693 106	56 067	121 182	627 991	
Inst. gales., agenc. et aménagements divers	74 338	4 380	36 850	41 868	
Matériel de transport	69 455	5 810		75 266	
Mat. de bureau et informatique, mobilier	44 236	679	838	44 077	
Emballages récup. et divers					
	1 988 499	222 992	158 871	2 052 620	
TOTAL GENERAL	2 054 668	228 267	158 871	2 124 064	
Ventil. mouvements provision amortissements dérogatoires					
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES	Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode Amort. dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'étab. et développement (I)					
Autres postes d'immo. incorp. (II)					
TOTAL					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Inst. gales., agencts. et aménag. des constr.					
Inst. techniques, mat. et outillage indust.					
Inst. gales., agenc. et aménagements divers					
Matériel de transport					
Mat. de bureau, informatique, mobilier					
Emballages récup. et divers.					
TOTAL					
Frais d'acquisition de titres de participations					
TOTAL GENERAL					
TOTAL GENERAL NON VENTILE		TOTAL GENERAL NON VENTILE		TOTAL GENERAL NON VENTILE	
Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices					
Frais d'émission d'emprunts à étaler		Montant net début d'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Primes de remboursement des obligations					

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Réglementées					
Provisions pour reconstitution des gisements					
Provisions pour investissements					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger av. 01/01/1992					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger apr. 01/01/1992					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglementées					
TOTAL I					
Risques et charges					
Provisions pour litiges					
Provisions pour garanties données aux clients					
Provisions pour pertes sur marché à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions & obligations					
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions					
Provisions pour charges soc. fisc. sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL II					
Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Dépréciations					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations titres mis en équivalence					
Immobilisations titres de participations					
Immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	27 187				27 187
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL III					
	27 187				27 187
TOTAL GENERAL (I+II+III)					
	27 187				27 187
<i>Dont dotations et reprises : - d'exploitation</i>					
<i>Dont dotations et reprises : - financières</i>					
<i>Dont dotations et reprises : - exceptionnelles</i>					
<i>Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation</i>					

Etat des créances

	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	36 033	36 033	
Autres créances clients	1 760 689	1 760 689	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 510	1 510	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	18 974	18 974	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	2 417	2 417	
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)			
Charges constatées d'avance	25 156	25 156	
	TOTAL	1 844 779	1 844 779

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques

Etat des dettes

	Montant brut	Degre d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des étabts de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine	1 008	1 008		
- à plus d'1 an à l'origine	2 115 495	970 533	518 113	626 849
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 462 122	1 462 122		
Personnel et comptes rattachés	203 822	203 822		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	104 357	104 357		
Impôts sur les bénéfices	16 472	16 472		
Taxe sur la valeur ajoutée	48 538	48 538		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	4 515	4 515		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)	95	95		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	3 956 424	2 811 462	518 113	626 849
<i>(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>	844 000			
<i>(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice</i>	141 428			
<i>(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques</i>				

Variation des capitaux propres

Rubriques	Montant
Capitaux propres N-1 après résultat et avant AGO	2 452 409
Distributions	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	2 452 409
Variations du capital social	
Variation des primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Variation des subventions d'investissement et des provisions réglementées	
Variation des autres postes	
Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	2 452 409
Variations du capital social	
Variations du compte de l'exploitant	
Variations des primes d'émission, de fusion, d'apport ...	
Variations des écarts de réévaluation	
Variations des réserves légales, statutaires, contractuelles et autres	76 591
Variations des réserves réglementées	
Variations du report à nouveau	
Variations des subventions d'investissement et provisions réglementées	-24 924
- Affectations du résultat N-1 en capitaux propres (hors distributions)	-76 591
Variations en cours d'exercice	-24 924
Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant résultat	2 427 485
Résultat de l'exercice	108 550
Capitaux propres à la clôture de l'exercice après résultat et avant assemblée annuelle	2 536 035

Charges à payer

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/11/2020	30/11/2019
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 970.40	2 994.20
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86 091.74	54 242.56
Dettes fiscales et sociales	157 258.06	211 100.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	245 320.20	268 336.76

Détail des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/11/2020	30/11/2019
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 970.40	2 994.20
16884000 INTERETS COURUS SUR EMPRUNT	961.92	1 616.00
51860000 INTERETS COURUS A PAYER	1 008.48	1 378.20
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86 091.74	54 242.56
40810000 FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	86 091.74	54 242.56
Dettes fiscales et sociales	157 258.06	211 100.00
42820000 DETTES PROVISIONNEES POUR CONGES PAYES	89 393.61	106 790.00
42860000 AUTRES CHARGES A PAYER SUR PERSONNEL	23 000.00	39 300.00
43820000 PROVISION CONGES PAYES	35 757.45	42 716.00
43860000 CHARGES A PAYER SUR ORGANISMES SOCIAUX	5 880.00	5 880.00
44820000 PROVISION CONGES PAYES		3 204.00
44860000 ETAT IMPOTS CHARGES A PAYER	3 227.00	13 210.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	245 320.20	268 336.76

Produits et charges constatés d'avance

	Exercice clos le	Exercice clos le
Produits constatés d'avance	30/11/2020	30/11/2019
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL		
	Exercice clos le	Exercice clos le
Charges constatées d'avance	30/11/2020	30/11/2019
Charges d'exploitation	25 156	52 204
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	25 156	52 204

Détail du résultat exceptionnel

Détail du résultat exceptionnel	Charges	Produits
Quote part de subvention virée au compte de résultat		24 924
	TOTAL	24 924

Transfert de charges

Nature des transferts de charges	Montant
	Total